Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500325-20260112-DCM_2026_004-DE

COMMUNE DE BOURGBARRÉ
REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Date de convocation :	**06/01/2026**	
Nombre de conseillers :	En exercice :	**27**
	Présents :	**23**
	Absents :	**4**
	Pouvoirs :	**1**
	Votants :	**24**

L'an deux mille vingt-six, le lundi douze janvier, le Conseil municipal de Bourgbarré, régulièrement convoqué selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 du CGCT, **s'est réuni à vingt heures à la Mairie**, salle du Conseil municipal, sous la présidence M. Franck MORVAN, Maire.

Étaient Présents :
Mme AGRESTA Caroline, M. BAUDOIN Hervé, M. BERTRAND Alain, Mme BOUTHEMY Catherine, M. BUISSERET Rudolf, Mme DISGECMEZ Aurélia, Mme FALAISE Céline, Mme GAUTIER Carole, M. GÉRARD Éric, Mme GOUVILLE Anne, M. GUEHENNEUC David, Mme LE CHÊNE Véronique, M. LERAY Jérémie, M. MARTINO Agostino, Mme MORALES Marjorie, M. MORVAN Franck, Mme PEROCHAIN Erica, Mme PRODHOMME Sophie, Mme ROSÉ Gwénola, M. SILVANI Malo, M. SORAIS Jean-Paul, M. THOMAS Philippe, M. THOREZ Rodrigue.

Absents : M. ARONDEL Thierry, Mme LESCARRET Marie, M. MOUSSAULT Frédéric.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. HARDY Alphonse à M. BERTRAND Alain.

Secrétaire de séance : Mme FALAISE Céline

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

*****

DELIBERATION N°2026-004 – MARCHES PUBLICS – Appel d'Offres – Entretien des espaces verts – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : M. Franck MORVAN, Maire

Vu les articles R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique
Vu le procès-verbal d'attribution de la commission d'appel d'offres du 17 décembre 2025,

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en appel d'offres ouvert relative à l'entretien des espaces verts communaux, concernant la tonte, taille, désherbage débroussaillage et paillage sur la commune de Bourgbarré, a été lancée le 26 octobre 2025 pour une remise des offres le 30 novembre à 17h00.

Il s'agit d'un marché alloti en 2 lots géographiques, conclu pour une durée de quatre ans, sans excéder la date du 31/12/2029. Le marché prend effet à compter du 01/03/2026.

Deux entreprises ont candidaté sur le lot 1 et quatre entreprises ont candidaté sur le lot 2, étant précisé que le lot 1 était réservé à une entreprise acteur de l'économie sociale et solidaire (entreprise adaptée ou d'insertion).

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213500325-20260112-DCM_2026_004-DE

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient notés sur 100 points de la manière suivante:

Critères	Pondération
1-Valeur technique de l'offre	52.0
2-Prix des prestations (sous forme de décomposition du forfait de rémunération)	40.0
3-Valeur environnementale	8.0

L'analyse des offres, présentée en commission d'appel d'offres mercredi 17 décembre 2025, a permis de désigner le (ou les) attributaire(s) ci-dessous :

- LOT 1 : **Entreprise JACQUOLANDINE - Ajienvironnement**, sise 10 rue du Comté de Dion.
  Pour un montant de **42 435.61 € HT** soit 55 956.78 € TTC.

- LOT 2 : **Entreprise JACQUOLANDINE - Ajienvironnement**, sise 10 rue du Comté de Dion.
  Pour un montant de **24 100.74 € HT** soit 29 548.07€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BOURGBARRÉ ILLE-ET-VILAINE

Franck MORVAN

La Secrétaire de séance,

Céline FALAISE

Acte rendu exécutoire :

- après télétransmission en Préfecture de Rennes le : 15/01/2026
- et publication sur le site internet de la commune le : 15/01/2026

Le Maire de Bourgbarré certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

NOTA – Voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction par courrier adressé en recommandé avec accusé réception, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 Rennes Cedex ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.